

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11484

présenté par

M. Daniel, Mme Rilhac, M. Damaisin, Mme Chapelier, M. Causse, Mme Bagarry, M. Cabaré,
Mme Mörch, Mme De Temmerman, M. Belhaddad, Mme Sarles, Mme Leguille-Balloy, Mme Le
Peih, Mme Thill, Mme Amadou, M. Cormier-Bouligeon, M. Paluszkiewicz, M. Fuchs, M. Cesarini
et M. Freschi

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 41, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.